CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Objet du marché :

REALISATION D'ENREGISTREMENT ET DE CONTROLE DE PERFORMANCES DES RUMINANTS

REGLEMENT de la CONSULTATION

(R.C.)

Passé en application de la procédure de l'appel d'offres ouvert du Code des Marchés Publics

	Date limite	Heure limite
Remise des offres	18 juillet 2019	16h00

Article 1 - OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la réalisation du service public d'enregistrement et de contrôle de performances des ruminants. Et ce pour les filières « lait de vache », « lait de brebis » et « lait de chèvre » sur les départements de la Haute-Garonne.

Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Étendue de la consultation et nature du marché

La présente consultation est un appel d'offre ouvert conformément aux dispositions du code des marchés publics.

2.2. Nature du marché

La présente consultation donnera lieu à la conclusion d'un marché à bons de commande.

2.3. Durée du marché

Le marché prend effet à compter de la notification du marché au titulaire pour une durée de 36 mois.

2.4. Décomposition en lots et en tranches

Décomposition du marché en 2 lots :
Lot 1 : Contrôle de performance bovins et caprins lait
Lot 2 : Contrôle de performance bovins et ovins allaitants

2.5. Montant du marché

Le montant des prestations susceptible d'être commandées dans le cadre du marché variera dans les limites suivantes :

- Montant minimum hors taxes : 400 000 €
- Montant maximum hors taxes : 800 000 €

2.6. Compléments à apporter au C.C.T.P .

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

2.7. Variantes

Les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

2.8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90 jours) à compter de la date limite de remise des offres indiquées en page de garde du présent document.

2.9. Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement par mandat administratif.

Article 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3.1. Dispositions générales

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager la société pour laquelle il soumissionne.

Les offres doivent être rédigées exclusivement en langue française.

3.2. Présentation de la candidature

La candidature contient les pièces et documents permettant la sélection des candidats à concourir.
Les candidats doivent fournir :

1. Une lettre de candidature précisant notamment l'identification du candidat, les conditions de la candidature et le cas échéant, l'habilitation du mandataire,
2. Justificatif du signataire à engager le candidat,
3. Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

    - Montant du chiffre d'affaires de la société pour les trois dernières années (chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires réalisé pour des prestations équivalentes à celles du marché),
    - Moyens généraux (matériels et humains) du candidat,
    - Une liste des principaux services, similaires à l'objet du marché, fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
    - Les qualifications professionnelles du candidat, le cas échéant,

4. Si le candidat est en règlement judiciaire, la copie du (ou) des jugements prononcés à cet effet,

5. Les documents prévus à l'article 44 du CMP ou l'attestation sur l'honneur, établie sur le modèle joint au dossier de consultation, attestant que :

    - le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
    - le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour des infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du travail,
    - le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 341-6, L 341-6-4, L 620-3, L 143-3 et L 143-5 du Code du travail,
    - le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

3.3. Contenu de l'offre

L'offre du candidat comprend les pièces suivantes :

1. l'acte d'engagement,
2. la décomposition du prix,
3. le descriptif technique expliquant les modalités pratiques d'exécution et permettant d'apprécier le critère n°2.

Article 4 - MODALITES ET CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Jugement des candidatures

Les candidatures et offres ne respectant pas les règles de présentation définies ci-dessous seront déclarées irrecevables et seront renvoyées à leurs auteurs.

Conformément aux dispositions de l'article 52 du Code des marchés publics, les candidatures ne respectant pas les dispositions des articles 43 et 48 du Code des marchés publics ne seront pas recevables. Les candidatures à l'appui desquelles ne figureront pas les pièces visées à l'article 44 du Code des marchés publics ne seront pas admises.

Les candidatures ne présentant pas de garanties techniques et financières suffisantes pourront ne pas être admises.

4.2. Classement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée dans les conditions de l'article 62 du Code des marchés publics en fonction des critères énoncés ci-dessous et notés sur 10 points, selon les modalités définis ci-dessous :

- **Critère n°1 : les COMPETENCES TECHNIQUES (40%)**

Ce critère sera apprécié en fonction des éléments contenus dans le descriptif technique présenté par chaque candidat.
Les offres seront notées comme suit :

10 : pour un descriptif technique très bien défini et très satisfaisant
7 : pour un descriptif technique bien défini et satisfaisant
5 : pour un descriptif technique peu défini et acceptable

- **Critère n°2 : le PRIX (30%)**

Les offres seront comparées sur la base du bordereau des prix unitaires.
L'offre la moins-disante sera notée sur 10.
Les autres offres seront notées proportionnellement à l'écart avec l'offre la moins-disante.

- **Critère n°3 : les MOYENS MIS EN ŒUVRE (30%)**

Ce critère sera apprécié en fonction des éléments contenus dans le descriptif technique présenté par chaque candidat.
Les offres seront notées comme suit :

10 : pour un descriptif technique très bien défini et très satisfaisant
7 : pour un descriptif technique bien défini et satisfaisant
5 : pour un descriptif technique peu défini et acceptable

Les réponses incomplètes ne seront ni notées, ni classées

Article 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

5.1. Dépôt des offres par voie électronique :

Voie dématérialisée art 38 et 39 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 :
via la plateforme https://www.marches-securises.fr

Formats
Pour les documents exigés par l'Acheteur, les formats autorisés en réponse sont : PDF à l'exclusion des BPU, DQE et DPGF qui doivent être retournés en format XLS (Excel 97-2003).
Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'Acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés «Largement disponibles » (ex. : Word 97-2003, PowerPoint 97-2003, RTF, DWG, JPG, AVI ...).

Virus
Il est ici rappelé, qu'il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.

Signature
Le marché sera, in fine, signé avec l'Attributaire sous forme électronique.

Structure de l'enveloppe électronique et fichiers à insérer
Il est conseillé de numéroter les fichiers par ordre logique de présentation et en utilisant systématiquement deux chiffres
(ex. : 01, 02, 03 ...). Les fichiers sont à insérer dans la structure d'enveloppe telle que prévue par l'Acheteur.

Copie de sauvegarde
Il est ici rappelé, que les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (CD, DVD ...).

Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ».
L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Assistance
Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, le numéro à la disposition des soumissionnaires est :
04 92 90 93 27.

5.2. Renseignements complémentaires :

Conformément aux dispositions de l'article 41 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, les demandes de renseignements et échanges entre les opérateurs économiques et l'acheteur se feront via la plateforme https://www.marches-securises.fr.